



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 18  
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
**23/06/2020**

**Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul DE RUS ; Mme Claude HUET ; M. Alain JAME et Mme Vanessa LAGARDE.**

**Date d'affichage**  
**23/06/2020**

**Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).**

**Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.**

**Délibération N°2020-56 : Adhésion de la commune au forfait SACEM**

Monsieur le Maire présente le forfait mis en place par la SACEM. Il propose au conseil municipal d'adhérer aux forfaits : « Musique pour vos concerts, spectacles, évènements dansants » pour un montant de 303,60 € H.T. (tarif réduit) et « Musique en fond sonore pour vos évènements » pour un montant de 138,00 € H.T. (tarif réduit).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE les adhésions telles que proposées par Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à cette adhésion ;
- DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2020.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

